

Les **voies** de pénétration dans l'organisme

➤ Par **contact** avec les yeux, le nez, la peau **48 % des contaminations***

- Contact direct avec le produit ou la bouillie, projections accidentelles
- Contact avec le brouillard de pulvérisation (attention au vent)
- Contact indirect avec des vêtements ou des objets souillés

PROTECTION : lunettes, masque, gants, combinaison, bottes



➤ Par **inhalation**, respiration **Plus de 52 % des contaminations***

- Vapeurs et particules fines ou poussiéreuses à la préparation
- Brouillard de pulvérisation

PROTECTION : masque et filtres



➤ Par **ingestion** (bouche) **6,5 % des contaminations***

- Ingestion accidentelle
- Contact de la nourriture avec les mains ou des vêtements souillés
- Débouchage d'une buse avec la bouche

PRECAUTION : ne pas manger, boire ou fumer durant la préparation



EN CAS DE CONTACT D'UN PRODUIT DANGEREUX AVEC LA PEAU OU LES YEUX, LAVER IMMÉDIATEMENT À GRANDE EAU PENDANT 15 MINUTES.

Vous avez un trouble cutané, digestif, respiratoire ou nerveux après utilisation d'un produit phytosanitaire :

N'hésitez pas, pour votre santé et celle des autres, à le signaler au réseau de toxicovigilance MSA de votre département.

* Possibilité de doubles contaminations

Prévention, Sécurité

➤ Le **choix des produits** peut limiter les risques d'accidents

- **Bien lire l'étiquette** : vous y trouverez entre autres les phrases de risque "R" et les conseils de prudence "S"
- **Préférer une formulation solide** en granulés dispersibles ou sachets hydrosolubles plutôt que des poudres ou des liquides.
- A efficacité égale, choisissez les produits les **moins toxiques** ou **dangereux**.
- **Choisir des emballages intelligents** : poignée pleine et pouvant être saisie avec des gants, large goulot pour limiter les éclaboussures.
- **Les mélanges de produits** peuvent être **dangereux** et sont interdits.

➤ Au moment de la **préparation** de la bouillie

- Faire les préparations en **conditions aérées** (en plein air).
- **Ne jamais fumer, manger ou boire pendant cette phase.**
- Protégez-vous les mains avec des **gants à manchettes**.
- Protégez les voies respiratoires par un **masque spécial avec filtre** : quel que soit le produit utilisé, un masque à poussière est inefficace.
- Protégez les yeux contre les projections par des **lunettes ou un masque panoramique**.
- Protégez la peau, les vêtements par une **combinaison**.

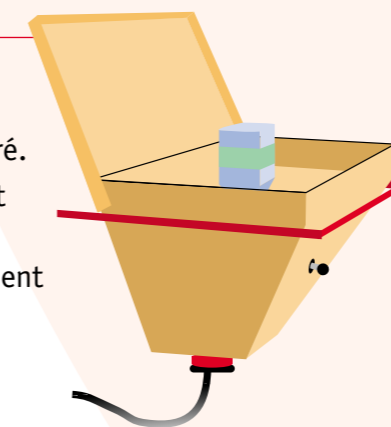
84% des contaminations ont lieu à cette phase : c'est le seul moment où vous êtes en contact avec le produit concentré



Masque panoramique

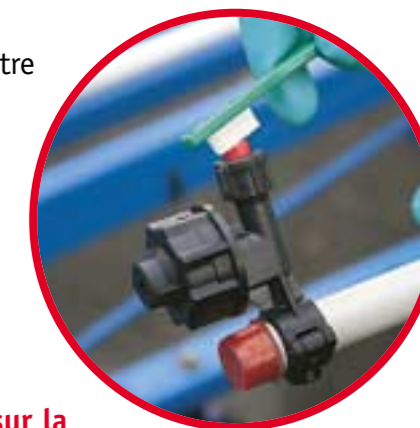
➤ Au moment de **l'incorporation** du produit dans la cuve

- **Un incorporateur** limite le contact avec le produit concentré.
- **Des appareils d'injection directe** ou pompes doseuses sont encore plus efficaces.
- Sinon utiliser un **dispositif stable** pour accéder commodément à l'orifice de la cuve.



➤ Au moment de la pulvérisation

- **Ne pas traiter par forte chaleur** (vapeurs toxiques) ou par temps venté.
- Si vous ne possédez pas une cabine étanche avec filtre à charbon actif, **gardez votre équipement de protection** et en particulier le masque, les lunettes et la combinaison.
- **Mettre les gants** pour intervenir sur la rampe.
- **Ne jamais déboucher** les buses ou les filtres en soufflant avec la bouche, **utiliser** une brosse nylon.
- **Attention** aux lignes électriques au moment du repliage des rampes.
- **Évitez les traitements en présence de personnel sur la parcelle**, notamment en secteur arboricole et viticole.
- Dans une serre traitée, **pensez à ventiler** avant d'entrer.



➤ Après le traitement

- **Avant d'ôter** vos équipements de protection individuelle, nettoyer et ranger le matériel.
- Retirer le masque de protection respiratoire et **noter** le temps d'utilisation.
- **Enlever** la combinaison et la laver au jet. Dans le cas d'une combinaison en tissu, la laver séparément des autres vêtements.
- **Laver** les gants avant de les enlever.
- **Se laver** les mains et le visage.
- **Remiser** les équipements de protection (masque et filtres en particulier) dans une armoire vestiaire en dehors du local de stockage du produit.
- **Se doucher** immédiatement, même si vous avez traité moins d'une heure.



➤ La **formation** des utilisateurs de produits phytosanitaires

- **Tout travailleur** exposé aux produits antiparasitaires **doit recevoir une formation** portant sur les risques qu'il encourt ainsi que sur les moyens de les éviter.
- **Cette formation est assurée par l'employeur** en liaison avec le comité d'hygiène, de sécurité et de la prévention des risques professionnels des conditions de travail (s'il existe) et avec les services de la médecine du travail.
- L'employeur est tenu de remettre **un document écrit** de manière à informer des risques et des précautions à prendre ainsi que de fournir les **équipements de protections individuels**.

L'intoxication aiguë

Intoxication légère

Un mal de tête, une irritation du nez, des yeux qui brûlent, des lèvres gonflées, des rougeurs sur la peau, des vertiges, des nausées, des vomissements, des diarrhées...

1 agriculteur sur 5 a déjà ressenti un de ces symptômes après avoir traité.
9 fois sur 10, les personnes n'étaient pas protégées.

Intoxication grave

Des troubles nerveux, digestifs, cardio-vasculaires, musculaires...
qui peuvent parfois entraîner la mort.

Certaines intoxications conduisent à des consultations médicales ou à des appels au Centre Anti-Poison, voire à des hospitalisations.

Centre Anti-Poison de Toulouse
05 61 77 74 47

7% des appels concernent des produits phytosanitaires. Le plus souvent il s'agit d'intoxications domestiques accidentelles. 10% environ ont des origines professionnelles.

Réseau de Toxicovigilance agricole M.S.A.

Depuis sa création en 1992, 780 cas d'intoxications par les produits phytosanitaires ont été signalés en France. Dans 2 cas sur 3, il y a un arrêt de travail, 72 cas ont nécessité une hospitalisation.

L'intoxication chronique

Effet a long terme : le cancer !

Ces intoxications passagères ne doivent pas faire oublier les effets à moyen ou long terme d'ingestion ou d'inhalation de faibles doses répétées, avec des risques d'accumulation dans l'organisme. L'utilisation fréquente et prolongée de certains produits peut entraîner des atteintes graves (cancer, leucémie, mutations génétiques, ...)

Ces produits sont identifiés : R45 (peut causer le cancer), R46 (peut causer des altérations génétiques héréditaires), R48 (risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée):

Lisez l'étiquette !

Les chiffres montrent que les céréaliers sont plus atteints que le reste de la population par les cancers du pancréas ou du rein, les viticulteurs par le cancer de la vessie ou du cerveau.

Bien lire l'étiquette :



Tue

• **Très toxique (T+), Toxique (T) :** produit qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peut entraîner des risques extrêmement graves (T+) ou graves (T), aigus ou chroniques et même la mort.



Empoisonne

• **Nocif (Xn) :** produit qui, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peut entraîner des risques de gravité limitée.



Pique

• **Irritant (Xi) :** produit non corrosif qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peut provoquer une réaction inflammatoire.



Ronge

• **Corrosif (C) :** produit qui, en contact avec des tissus vivants, peut exercer une action destructive sur ces derniers.



Flambe

• **Facilement inflammable (F) :** produit pouvant s'enflammer facilement.



Explose

• **Explosif (E) :** produit pouvant exploser sous l'effet de la flamme ou d'un choc violent.



Fait flamber

• **Comburent (O) :** produit qui, en contact avec d'autres substances, notamment avec des substances inflammables, dégage une forte chaleur.



En cas d'intoxication grave :

LES INTOXICATIONS GRAVES SONT HEUREUSEMENT EXCEPTIONNELLES MAIS DANS CE CAS, IL CONVIENT DE RÉAGIR TRÈS RAPIDEMENT.

• Si la victime ne respire plus, pratiquer immédiatement le bouche à bouche. **C'est le geste qui sauve.**

• Si la victime est à peine consciente, ou qu'elle ne l'est plus, la mettre en **position latérale de sécurité**, c'est-à-dire la tête sur le côté.

• **Prévenir**, muni de l'emballage et de l'étiquette du ou des produits en cause, les secours d'urgence, le médecin et le centre anti-poison.

• Ne **pas faire boire**.

• Ne **pas faire vomir**, sauf si l'étiquette du produit en cause le prescrit et seulement si la victime est consciente.



TÉLÉPHONE D'URGENCE

15-SAMU départemental
18-Pompiers
Centre anti-poison
de Toulouse
05 61 77 74 47

Pour la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires



Danger !
Produits phytosanitaires
et votre santé ?

› **65 accidents** du travail imputables à l'utilisation des produits phytosanitaires en 1999 en France

› **72 hospitalisations** depuis 1992

source : Réseau de toxicovigilance agricole